Manifestation contre Greenpeace.
Photo : Kaisa Raitio.

Les conflits forestiers dans le Saapmi finlandais et leurs dimensions locales, nationales et internationales*

Par Rebecca Lawrence et Kaisa Raitio

Le statut officiel des Saami en tant que peuple autochtone de Finlande a été reconnu par la législation finlandaise dès le début des années 1990. Le droit pour les Saamis de pratiquer leur culture est inscrit dans la constitution finlandaise (1999), et dans ce contexte, on entend par «culture Saami» les us et coutumes Saami comme l'élevage de rennes, la chasse et la pêche. En plus de la constitution le Reindeer Husbandry Act (1990/848) et le Act on Metsähallitus (Service des parcs et forêts finlandais, 1378/2004) donnent aux éleveurs de rennes et particulièrement aux éleveurs Saami une protection relativement forte. La Finlande a aussi ratifié l'article 27 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques, qui garantit la reconnaissance culturelle des minorités ethniques. L'application de ce pacte en Finlande, implique que l'Etat finlandais protège et reconnaisse le droit des Saami à l'utilisation traditionnelle de la terre, sous la forme notamment de l'élevage du renne. Concrètement, les législations, nationale et internationale, requièrent que les éleveurs aient un libre accès aux pâturages, quels que soient les propriétaires de ces terrains. D'autre part, sur les terres qu'il possède, l'Etat ne devrait pas pratiquer d'activités susceptibles de gêner l'élevage des rennes.

* Article traduit de l'anglais par Smékens C., et B Saladin d'Anglure, révisé par J. Chassin.

Le gouvernement finlandais a été critiqué par les organisations Saami, pour ne pas avoir assuré dans la pratique la protection de l'élevage de rennes, et aussi par le Comité pour l'élimination de la discrimination raciale des Nations unies, pour ne pas avoir adopté une législation plus rigoureuse sur le droit coutumier à la terre des Saami. Par trois fois (1952, 1973, 1990), le gouvernement finlandais a échoué dans sa tentative de faire adopter une loi sur les problèmes de propriété foncière des Saami. L'industrie forestière s'est opposée en effet par de très fortes pressions à toute législation qui aurait pu accorder aux Saami un droit sur la terre (Tuulentie 2003). Dans ce climat de polémiques permanentes et agitées, comment les droits des Saami pourraient-ils contrebalancer les intérêts des entreprises assurant la gestion des ressources à l'intérieur des territoires traditionnels Saami, alors que 90 % de ceux-ci sont actuellement considérés par l'Etat finlandais comme territoire de la Couronne ? Un des débats les plus controversés de ces dernières années concerne les intérêts contradictoires des éleveurs de rennes et de l'industrie forestière. Cet article vise à décrire brièvement les enjeux locaux, nationaux et internationaux des conflits résultant de l'exploitation forestière dans la municipalité d'Inari, en Laponie du nord. Les revendications formulées par les éleveurs de rennes Saami et par les ONG écologistes, à propos de l'exploitation par l'Etat de ressources forestières dans les pâturages d'hiver des rennes, ont suscité une attention internationale considérable.

Histoire des campagnes et conflits forestiers dans le Saapmi

Les conflits entre les éleveurs de rennes et l'exploitation forestière par l'Etat ne sont ni particuliers à Inari ni un phénomène nouveau en Finlande ou dans les pays nordiques. Le plus vieux de ces conflits date des premiers jours de l'exploitation forestière commerciale dans la partie finlandaise du Saapmi (voir la carte du territoire des Saami) dans les années cinquante (Magga 2003). Des conflits entre exploitants forestiers et éleveurs en Finlande ont également existé dans d'autres régions de Laponie, où vivent des éleveurs de rennes saami ou non saami. Les conflits sont provoqués par l'impact négatif de l'exploitation forestière sur la quantité et la disponibilité de la nourriture des rennes - lichen au sol ou suspendu aux arbres - pendant

l'hiver, période la plus critique de l'année. Les arbres abattus, les sols labourés, la construction de route et autres activités relatives à l'exploitation forestière diminuent, détériorent et réduisent les lichens au sol, augmentent le travail des éleveurs et diminuent les possibilités que les rennes paissent librement. En dépit du pourcentage relativement élevé des forêts protégées à Inari (environ 40%), les vieux pâturages d'hiver, dans de nombreux endroits, ne sont pas inclus dans les secteurs protégés et par conséquent deviennent de plus en plus rares. Puisque les vieilles forêts sont particulièrement rentables tant pour le pâturage des rennes que pour l'exploitation forestière, les intérêts de l'industrie forestière et de l'élevage de rennes entrent souvent en conflit dans ces secteurs.

Les effets négatifs de l'exploitation forestière sur l'élevage de rennes ne sont plus l'objet de débat. Les parties sont néanmoins en désaccord, cependant, quant à la durée et l'ampleur des dommages. Le principal argument des éleveurs est le suivant: même si les forêts exploitées commercialement peuvent encore être utilisées pour l'élevage de rennes, ces forêts ne retrouveront jamais la valeur et l'importance comme pâturage hivernal pour les rennes qu'elles avaient avant leur exploitation commerciale. Les professionnels de l'exploitation forestière maintiennent de leur côté que les dommages sont temporaires et peuvent être contrôlés grâce à une bonne gestion de la forêt. Ils considèrent que la coexistence est possible et même souhaitable tant pour l'exploitation que pour l'élevage. Cet argument est basé sur la notion commune en Finlande que de multiples utilisations du sol peuvent et doivent co-exister dans une même forêt. L'idée que la Laponie nordique est une vaste étendue sauvage dans laquelle les intérêts de chacun peuvent être compatibles, est considérée comme un principe fondamental à la fois par l'industrie forestière et par la grande société finlandaise (Fondation Forestière Finnoise 2005). Par conséquent, il est difficile pour l'industrie forestière d'accepter que n'importe quelle zone d'importance soit réservée, de façon définitive, à l'élevage de rennes.

Dans les années 1990, s'est développé à Inari, un mécontentement considérable au sein des Coopératives d'Élevage de Rennes (CER) au sujet de l'exploitation par le Metsähallitus (Service finlandais des Parcs et Forêts) des pâturages des rennes. Il y avait pourtant un début de coordination entre les CER mais elles n'ont pas eu de stratégies concertées vis-à-vis des media. Les recours en justice des éleveurs contre l'Etat finlandais n'ont pu arrêter l'exploitation commerciale de

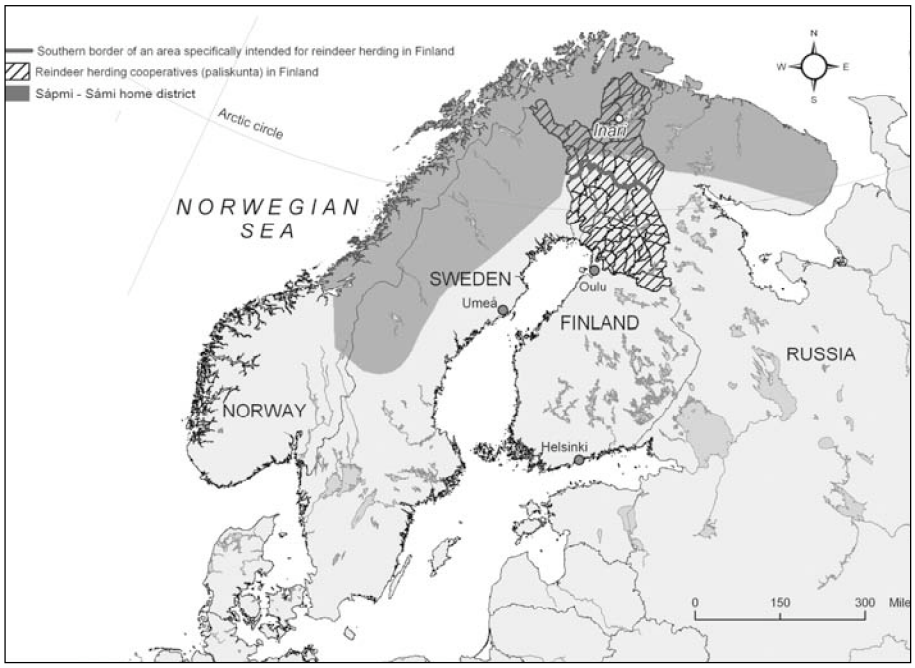

Un militant de Greenpeace et un éleveur Saame fixent un panneau indiquant la limite des zones de pâturage des rennes. Photo Greenpeace.

certains territoires controversés. Dans les années 2000, une collaboration plus étroite entre les diverses CER[1], entre les mouvements environnementaux[2] et les CER et entre les organisations politiques saami et les CER a apporté aux éleveurs un nouveau poids politique et a entraîné la remise en cause des opérations d'exploitation forestière étatique et les politiques finlandaises[3] concernant les droits des Saami. Alors qu'auparavant chaque CER négociait séparément avec Metsähallitus, les éleveurs de rennes commencèrent en 2002 à coordonner leurs activités et leurs demandes en constituant une alliance. Avec les ressources et l'assistance technique des ONG environnementalistes, les CER ont pu identifier leurs pâturages d'hiver les plus importants sur des assemblages de cartes. En communiquant leurs revendications aux politiciens, au marché du bois et à un public plus large, ils ont prouvé que cela était vital pour elles. Malgré un long processus permettant le développement d'une confiance interpersonnelle au niveau de la communauté d'Inari, les éleveurs et les associations environnementalistes (en particulier Greenpeace Nordique et l'association finlandaise pour la conservation de la nature) ont pu convenir d'une stratégie commune de campagne. L'expérience de cette campagne, les contacts internationaux et les ressources considérables que les ONG environnementales ont mises à la disposition des éleveurs leur ont fourni des moyens sans précédent pour se mobiliser et transformer en un enjeu politique ce que l'Etat finlandais avait appelé « des désaccords isolés ».

Le Conseil Saami de son côté s'est investi d'une autre façon pour défendre son point de vue en s'appuyant sur le fait qu'il était de la responsabilité de l'industrie forestière de s'assurer que toute la production de bois soit effectuée dans le respect des droits des peuples autochtones. Le Conseil s'est intéressé aux indices éthiques comme l'indice de durabilité du Dow Jones. et le FTSE4Good de l'entreprise Stora Enso géant de l'industrie papetière - client de Metsähallitus et principal acheteur de bois pour la région d'Inari.

---

1. Voir www.inarinpaliskunnat.org pour plus d'information à propos de l'alliance des Coopératives d'éleveurs de rennes.
2. Voir http://weblog.greenpeace.org/forestrescue/pour plus d'information sur la campagne de Greenpeace sur les forêts à rennes.
3. Voir la page web du Conseil Saami pour plus d'information sur leur engagement. www. Sámicouncil. net

Cela commença, fin 2005, par une campagne de lettres envoyées à Stora Enso et aux différentes agences en charge de l'évaluation de ces indices. Puis rapidement d'intenses discussions furent engagées entre le Conseil Saami et Stora Enso, à travers les agences. Ces discussions concernaient l'engagement pris par Stora Enso de respecter les droits des peuples autochtones autant en ce qui concerne leurs propres politiques d'entreprise que dans les indices éthiques respectifs. Le Conseil Saami critiqua ce qu'il considérait comme une infraction à ces engagements, étant donné le fait que Stora Enso obtenait du bois de Metsähallitus provenant de territoires d'élevage de rennes. Comme dans toute campagne réussie à partir des communautés de base, le Conseil Saami était resté en contact permanent avec les éleveurs de rennes locaux et avait bénéficié de l'expérience des campagnes de Greenpeace ainsi que des contacts qu'ils avaient établis avec l'industrie de la pulpe et du papier.

Les approches de l'Etat finlandais : Planification et consultations participatives

Depuis les années 1970, le Metsähallitus a fait de nombreuses tentatives pour réconcilier les intérêts de l'exploitation forestière et ceux de l'élevage de rennes grâce à des consultations en tête à tête avec les éleveurs. Depuis le milieu des années 1990, il a également introduit des processus prévoyant la participation des nombreux actionnaires locaux. En 2000, le Metsähallitus a adopté un nouveau Plan concernant les Ressources Naturelles pour les terres d'Etat en Laponie du nord, où des décisions stratégiques majeures sur la portée et l'intensité des différentes utilisations de la terre ont été prises. Le procédé de planification incluait une participation publique étendue aux actionnaires locaux tels que la municipalité d'Inari, le Parlement Saami, les CER concernées, les associations locales de conservation de la nature, de la chasse, du tourisme, d'autres résidants locaux et les responsables de l'exploitation forestière. En réponse à la critique de certaines CER concernant les pratiques en matière d'exploitation forestière et en raison de l'attention internationale croissante des médias, le Metsähallitus a défini comme but principal du Plan concernant les Ressources Naturelles, l'obligation de réconcilier et d'évaluer les différentes activités, en particulier l'exploitation

forestière, afin que les conditions nécessaires à l'élevage de rennes et à la culture Saami soient respectées (Piiparinen & Kotisaari 2006[4], Raitio 2006). Le Metsähallitus a également réduit plusieurs fois le volume des coupes de bois autorisées, passant de 200 000 m^3 dans les années 1980 à 115 000 m^3 en 2006.

Cependant, plusieurs problèmes fondamentaux n'étaient pas réglés pour autant, ce qui entraîna, comme nous venons de le voir, un mouvement de protestation très important. En dépit du processus participatif, le Metsähallitus adopta par la suite un Plan concernant les Ressources Naturelles, sans l'approbation du Parlement Saami finlandais, ni des coopératives Saami d'élevage de rennes qui le contestaient. Ces dernières considéraient le quota annuel de coupe de bois d'oeuvre comme trop élevé (en dépit des réductions) et son impact négatif sur l'élevage de rennes, inacceptable. Le Metsähallitus défendit sa décision en déclarant que le quota de coupe de bois d'oeuvre retenu était nécessaire pour le maintien de la scierie locale et pour l'emploi des travailleurs dépendants du bois et de la forêt, en Laponie du nord. Dans le même sens, les clients du Metsähallitus - tels que le « géant du papier » Stora Enso - continuaient d'avancer l'argument que le Plan concernant les Ressources Naturelles était un « bonne base pour continuer des négociations locales ». Ainsi Stora Enso considérait que le volume de bois que lui fournissait le Metsähallitus pour le marché de la pulpe et du papier était à la fois légitime et éthique (Lawrence R., sous presse). Les industriels quant à eux, défendaient l'argument que le Plan concernant les Ressources Naturelles avait été élaboré de façon démocratique, transparente et consensuelle, bien que les éleveurs de rennes Saami contestaires aient protesté non seulement contre les quota de coupes de bois, mais aussi contre le cadre de négociation adopté par Metsähallitus.

Les conflits étaient exacerbés par le rôle controversé du Metsähallitus, qui a une fonction duelle en Laponie du nord en tant que régulateur des terres et exploitant forestier. Le Metsähallitus coupe du bois sur des terres déclarées par l'Etat comme siennes, et en même temps, il représente l'Etat en tant que gestionnaire de ces terres. Le Metsähallitus est une puissante entreprise d'Etat, il est le plus grand fournisseur de bois

4. Voir aussi www.metsa.fi pour le matériel public du Metsähallitus sur la Laponie du nord.

en Laponie du nord. Bien qu'il se distingue de l'Etat finlandais par son statut d'entreprise, il est étroitement régi par le Ministère Finlandais de l'Agriculture et de la Foresterie. S'il est une question qui est devenue prioritaire pour les éleveurs de rennes Saami, pour Greenpeace et pour les organisations saami, c'est bien celle de la valeur des négociations et des procédés de mise en place d'accords sur les coupes du bois, dans lesquels le Metsähallitus est à la fois médiateur dans les discussions entre les actionnaires, et promoteur de la coupe du bois. Ils pensent que les forums regroupant différents actionnaires (par exemple lors des séances publiques) ont pour fonction de faire taire des voix discordantes par la pratique du dialogue qui suppose, à tort, l'égalité parmi des actionnaires (Raitio 2006). Malgré l'engagement du Metsähallitus dans les discussions des tables rondes et la participation du public, les coupes du bois ont souvent continué indépendamment du fait qu'un consentement ait été donné ou pas par les éleveurs de rennes Saami.

Conflits aux niveaux local, national et international

Le Metsähallitus et les acheteurs de bois finlandais, tels que Stora Enso, ont généralement présenté le problème comme un conflit local entre les éleveurs de rennes et les coupeurs de bois. La solution, selon eux, résidait dans un équilibrage de revenus au niveau local (entre les coupeurs de bois et les éleveurs de rennes) en utilisant le processus de Planification des Ressources Naturelles (Lawrence R., sous-presse, Raitio 2006). En effet, les conflits ont une longue histoire, et le contexte local fait partie intégrante de leur compréhension. Leurs impacts sont aussi extrêmement tangibles au niveau de la communauté locale.

Mais comme les conflits sont arrivés à un point où ils impliquent des acheteurs internationaux de papier, des interventions onusiennes à propos des politiques étatiques finlandaises, des critiques par les ONG internationales, l'intérêt des militants préoccupés d'éthique et des organisations à vocation éthique, ainsi que le mouvement transnational des peuples autochtones, alors, les besoins locaux doivent être interprètes à partir des objectifs nationaux et internationaux afin de comprendre la complexité des conflits - et, dans le meilleur des cas, les résoudre.

Bien que l'industrie de l'exploitation forestière demande de façon unanime que des solutions « locales » soient trouvées pour résoudre des

problèmes « locaux » – les éleveurs de rennes saami, les organisations saami et les ONG protestataires n'ont pas voulu limiter leurs problèmes au niveau local. Pour eux, les conflits représentent de plus larges problèmes au niveau national et international. Les éleveurs de rennes saami considèrent le conflit comme un exemple de défaillance de l'Etat finlandais dans le suivi de ses engagements législatifs concernant leurs droits. Ils ont fait pression sur le ministère finlandais de l'agriculture et de l'exploitation forestière pour qu'il abaisse les quotas de coupe de bois et retire de manière permanente 700 km^2 de terre productive forestière de l'exploitation forestière. Ils ont également exigé des négociations directes avec l'Etat plutôt qu'avec le Metsähallitus. sa « branche d'affaires », (Raitio 2006).

Afin d'augmenter la pression exercée sur le gouvernement finlandais, Greenpeace a soutenu les revendications des éleveurs et a fait campagne contre la clientèle du Metsähallitus en Finlande, en Allemagne et au Royaume-Uni. Greenpeace a fait appel à la responsabilité de l'industrie papetière afin qu'elle vérifie que le bois soit bien coupé selon des principes de durabilité écologique et sociale. Outre les discussions avec les agences d'évaluation d'éthique et les actionnaires préoccupés d'éthique, le Conseil Saami a également recensé des résolutions d'actionnaires lors des assemblées générales ordinaires de Stora Enso, et a proposé que cette entreprise cesse d'acheter du bois venant des secteurs conflictuels enregistrés par le Metsähallitus (Lawrence, sous-presse).

À peu près en même temps que le Conseil Saami et Greenpeace augmentaient la pression sur Stora Enso et leurs clients, plusieurs éleveurs de rennes saami venant des secteurs affectés d'Inari - les frères Paadar – présentaient, à la fin de l'année 2005, une requête auprès de la Commission des Droits de l'Homme de l'ONU afin que l'on suspende la coupe de bois dans les forêts concernées par les conflits, le temps que les éleveurs fassent un procès national contre l'Etat. L'appel des frères Paadar concernait une petite zone d'exploitation du bois dans le village de Nellim, portion d'un territoire plus grand (92 000 hectares), objet de conflits, qui avait été délimité par Greenpeace et les éleveurs saami locaux. La Commission des Droits de l'Homme de l'ONU répondit favorablement à la requête des éleveurs saami après plusieurs jours de débats et la coupe du bois fut interrompue à Nellim peu après. La démarche des éleveurs de rennes auprès de l'ONU et la

campagne du Conseil Saami à propos des indices d'éthique n'avaient pas été coordonnées, mais leur planification coïncidait sur plusieurs points. Du point de vue du Conseil Saami et des éleveurs de rennes locaux, l'exploitation du bois avait empiété sur les pâturages traditionnels, à tel point qu'aucune parcelle de forêt n'était jugée pouvoir donner lieu à des négociations et que le passage à l'action devenait absolument nécessaire. Tandis que les éleveurs saami prenaient la voie du système législatif, et que le Conseil Saami choisissait celle du «marché» en faisant pression sur les indices d'éthique, ces deux campagnes ont convergé de manière significative.

Considérer ces disputes simplement comme des conflits locaux – ainsi que l'industrie forestière finlandaise le fait couramment -, c'est perdre de vue les liens complexes qui existent entre les sphères locales, nationales et internationales ainsi que les moyens stratégiques utilisés par le peuple saami pour marquer son désaccord de multiples façons.

Qui est responsable ?

Un autre défi conceptuel celui-là, réside dans la manière dont les gens pensent et parlent à propos de la notion de responsabilité. Malgré l'engagement de Stora Enso en ce qui concerne les principes de la «responsabilité sociale des entreprises» de l'engagement de l'Etat finlandais envers les droits culturels saami, et de l'engagement du Metsähallitus à respecter ces droits comme faisant partie de ses procédés de planification participative, la définition des responsabilités reste un défi pour les actionnaires impliqués. Stora Enso prétend qu'il n'a pas d'implication directe dans les conflits et qu'il est simplement un client du Metsähallitus. En outre, il revendique l'approvisionnement de bois «qu'on lui conteste» en expliquant aux clients de papeterie que les éleveurs de rennes contestataires ne représentent qu'une partie des nombreux actionnaires concernés. Le Metsähallitus, à son tour, prétend qu'il est dirigé par le Ministère de l'Agriculture et de la Foresterie et qu'il n'est pas mandaté pour négocier avec les éleveurs saami des réductions radicales du volume des coupes de bois ou l'interdiction de la coupe du bois dans de nouveaux secteurs d'exploitation forestière.

Finalement, le premier ministre finlandais fit une déclaration début 2005, à propos d'Inari, affirmant que le gouvernement finlandais n'était pas concerné par ce conflit parce qu'il s'agissait, d'une part, d'une « dispute locale », et d'autre part, d'une affaire conduite par les acheteurs de papier internationaux[5]. Sa responsabilité était donc niée en invoquant celle des autres.

Mais il est un temps où les responsabilités doivent être prises à tous les niveaux. Au lieu d'alimenter les conflits entre les éleveurs de rennes locaux et les coupeurs de bois - tous les deux incluant des Finlandais saami et non-saami - par l'utilisation d'une rhétorique politique, **l'Etat finlandais** devrait rédiger une législation prévoyant une institution de cogestion pour l'utilisation des forêts d'Etat du Saapmi, qui incluerait des Saami, d'autres personnes locales et des représentants de l'Etat. La législation existante, concernant les droits saami opposables aux autres intéressés pour l'usage du territoire, a également besoin d'être renforcée avec des règlements plus concrets et plus spécifiques. En outre, l'Etat a besoin de réviser en profondeur sa conception de l'organisation du Metsähallitus, afin que les propres intérêts économiques de l'État n'enlèvent pas tout leur sens aux négociations avec les éleveurs de rennes. Le **Metsähallitus** devrait développer des procédures équitables de négociation avec les éleveurs saami locaux et reconnaître les utilisations différentes de la terre : l'élevage de rennes saami est protégé par la législation finlandaise et les conventions internationales mais d'une autre façon que la coupe de bois d'oeuvre. De son côté, **Stora Enso** doit développer des directives plus claires et des politiques écrites pour la fourniture du bois en provenance des territoires des peuples autochtones ; il doit s'assurer également que le Metsähallitus respecte de tels engagements. Enfin, **la clientèle internationale** qui achète le papier a aussi une responsabilité. Elle doit s'assurer que l'origine de ce papier correspond bien aux règles d'éthique qu'elle a adoptées et au respect des droits des peuples autochtones découlant de l'usage traditionnel de leur territoire.

Tandis que l'issue des conflits forestiers reste incertaine, il semble clair que la coopération et la coordination accrues entre les

5. Diffusé par le Premier Ministre finlandais, Matti Vanhanen, sur une radio locale laponne, le 28 novembre 2005 (www.lapinradio.fi) et dans le journal local *Lapin Kansa*, le 29 novembre 2005.

coopératives d'élevage, les ONG environnementales et les organisations politiques saami, ont sensiblement augmenté la capacité des éleveurs de rennes saami à faire entendre leurs voix.

Mais cela a un coût. La coopération avec Greenpeace a conduit à de très fortes réactions chez les acteurs locaux et internationaux impliqués dans le commerce du bois d'œuvre. Ces réactions ont visé non seulement Greenpeace, mais également les éleveurs de rennes saami contestataires. Cela a entraîné de profondes divisions dans certaines communautés locales. Certains, qui appuyaient la coupe du bois, ont réclamé un boycott de la viande de renne et ont même proféré des menaces à l'encontre des contestataires, éleveurs de rennes ou autres.

Cependant, aussi sérieuses que puissent être ces affaires, elles sont des manifestations locales d'enjeux beaucoup plus importants. L'intérêt international pour ces questions – qu'il s'agisse des indices d'éthique, de l'ONU, des clients de papier et de la communauté internationale des ONG – les a rendues tellement complexes que l'Etat finlandais ne peut plus continuer à les considérer comme des contestations « locales ».

C'est ainsi que ces conflits, et la responsabilité de leur résolution, sont insérés dans l'enchevêtrement des réseaux locaux, nationaux et internationaux.

Remerciements

Nous voudrions remercier le Metsähallitus, Stora Enso, Greenpeace, le Conseil Saami et les habitants d'Inari pour leurs généreuses contributions à ce travail. Nous prenons la pleine responsabilité de la recherche exposée ci-dessus.

Références

Finnish Forest Foundation, 2005, *Northern Lapland – Only The Feeling Is True (Ylä-Lappi – Vain Tunne On Totta ; Oberlappland – Nur Gefühle sind echt)*, DVD Edition 20.6.2005

Lawrence R. (sous-presse), Corporate Social Responsibility, Supply-chains and Sámi claims : Tracing the Political in the Finnish Forestry Industry. *Geographical Research.*

Magga H., 2003, Poronhoidon menetykset ja sopeuttaminen suuriin ympäristömuutoksiin Lapin paliskunnassa 1950-luvulta lähtien. In : Heikkinen, H., 2003, *Kuuluuko sääsken ääni taivaaseen ?* Helsinki University of Technology, Laboratory of Environmental Protection, Publication 3/2003. pp. 11-78.

Piiparinen H. & Kotisaari A., 2006, *Participatory Processes in Finnish Forest Conservation. Participation by stakeholders.* Helsinki, Ministry of Agriculture and Forestry.

Raitio K., 2006, *Environmental conflicts and their management : the conflict between reindeer herding and timber production in Inari, Finland.* Paper presented at Vaartoe – Sami research in the future. 21-23 August 2006. Jokkmokk, Sweden.

Tuulentie S., 2003, For and against the rights of the Sami people : The Argumentation of the Finnish Majority in the Debate on the Sami Rights. In : Svein J., Minde H., and Nilsen R. (eds), *Indigenous Peoples : Resource Management and Global Rights. Eburon Publishers, Delft.*

Cet article s'appuie sur une recherche en cours de Rebecca Laurent et de Kaisa Raitio. Pour les résultats préliminaires en anglais, voir Lawrence (sous-presse) et Raitio K. (2006).